L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS

Procès-Verbal de la Séance du Conseil Communautaire
Du 20 janvier 2026 (20h00)

PRESENTS : M. GOUHIER Sébastien, M. BOURGE Jean Yves, M. RICHET Bruno, M. LAMBERT Gérard, M. COVEMAEKER Dominique, M. BIZERAY Jean-Claude (Vice-Présidents), Mme FEVRIER Florence, Mme PLU Mathilde (autres membres), Mme ABEGG Marie Christine, Mme BALLESTER Anne, M. DAVID Claude, M. GERAULT Stéphane, VASSEUR Jocelyne, M. CHAVEROUX Jean Marc, Mme GROLEAU Lucie, M. GUYON Olivier, M. CAZIMAJOU David (arrivé au point n°2), M. BARTHES Renaud, Mme GRES Anne, M. MORIN Mickaël et Mme LAMY Brigitte (Conseillers Communautaires).

ABSENTS : Mme LEROY DUPREY Nathalie (Présidente), Mme BOYER Irène (Vice-Présidente), M. HALILOU Nicolas, Mme REVEL Marie Line, Mme SEBILLET Marie Noëlle, M. BENOIT Ludovic, Mme QUERVILLE Clarisse.

QUORUM : 15

ORDRE DU JOUR

1. Délibération approuvant le procès-verbal de la précédente réunion
2. Délibération actant le Débat d'Orientations Budgétaires pour 2026
3. Délibération fixant les montants provisoires des attributions de compensation pour 2026
4. Délibération sollicitant des fonds de concours aux communes pour 2026
5. Délibération sollicitant des subventions pour l'extension du local jeunes de St Ouen
6. Délibération sollicitant une subvention à l'Europe (LEADER) pour les actions de promotion et de valorisation du territoire
7. Délibération autorisant la Présidente à signer l'avenant prorogeant la durée du dispositif ORT
8. Délibération validant les actions 2026 du PLPDMA
9. Délibération validant les actions 2026 au titre du PAPI 2026-2032
10. Délibération modifiant le tableau des emplois
11. Délibération relative aux décisions prises par délégation du Conseil
12. Questions d'actualité

En l'absence de la Présidente et de la première Vice-présidente, M. GOUHIER, deuxième Vice-président, préside le Conseil communautaire.

Désignation d'un secrétaire de séance :
M. le Vice-président propose au Conseil de désigner un secrétaire de séance chargé de signer les délibérations et de rédiger le PV de la séance.
M. COVEMAEKER Dominique est désigné secrétaire de séance.

M. le Vice-président donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance.

1. Délibération approuvant le Procès-verbal de la précédente réunion

Le Vice-président propose au Conseil d'approuver le procès-verbal de la précédente séance.

Ne participent pas au vote car absents à la séance du 16/12/26 : M. COVEMAEKER Dominique, M. BIZERAY Jean-Claude (Vice-présidents), M. GUYON Olivier, Mme FEVRIER Florence, M. GERAULT Stéphane, Mme GROLEAU Lucie et M. MORIN Mickaël.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la précédente réunion.

2. Délibération actant le Débat d'Orientations Budgétaires pour 2026

Comme chaque année, le Vice-président propose au Conseil de débattre des orientations budgétaires envisagées.

M. GOUHIER rappelle que le débat d'orientation budgétaire se fait cette année dans un contexte d'incertitude ; la loi de finances n'ayant toujours pas été votée.

Il donne ensuite la parole à M. PINEAU pour la présentation des documents transmis avec la convocation.

M. PINEAU ajoute qu'en effet, les péripéties relatives au vote du budget de l'État 2026 ont un peu compliqué le travail.

Il rappelle que le rapport d'orientation budgétaire commence par présenter brièvement le contexte national et notamment les mesures du projet de loi de finances qui ont un impact direct sur nos budgets, à savoir :

- le gel des fractions de TVA, déjà effectif en 2025,

- la poursuite de la hausse du taux de cotisation à la CNRACL (caisse de retraite) : impact estimé à 50 000 € environ,

- la baisse de la compensation pour réduction de la valeur locative des établissements industriels : - 34 600 €.

Concernant le bilan de l'exercice 2025, l'annexe 1 donne une image des résultats des 2 sections des budgets, avec l'indication des restes à réaliser et, sur le bas, le même tableau indiquant les évolutions par rapport aux résultats 2024.

Le budget général présente un résultat de fonctionnement hors excédent reporté de 525 379 €, en recul de 237 804 € par rapport à 2024. L'excédent 2026, en incluant l'excédent 2025 reporté, est de 1 339 808 €.

En investissement, il y a eu 1 639 265 € de dépenses soit 478 730 € de plus qu'en 2024. Les recettes ont été de 1 460 770 € ce qui donne, en ajoutant l'excédent 2024 reporté, un solde de + 507 368 €. Le solde des restes à réaliser est également largement excédentaire à 1 502 116 €.

Le budget de la zone du Cruchet présente un résultat de fonctionnement de + 620 253 € mais du fait de la comptabilité de stocks, c'est le cumul des 2 sections qu'il faut regarder et lui est déficitaire de 117 248 € car nous n'avons pas vendu de terrains en 2025. Il faudra surveiller l'évolution de ce budget en 2026 mais on devrait avoir plusieurs ventes de terrains qui diminueront ce déficit.

Le résultat cumulé du budget de la zone du Gué est lui excédentaire à hauteur de 71 128 €.

Pour le budget annexe du Pôle Enfance-Jeunesse (PEJ), les résultats ne sont pas significatifs puisque le budget général verse une subvention d'équilibre, qui est donc ajustée chaque année. Elle a augmenté de 100 000 € en 2025, en passant de 1 450 000 e à 1 550 000 €.

Le budget annexe Déchets, qui s'autofinance, présente un excédent de fonctionnement de 197 435 € ce qui est très correct. La section d'investissement présente un solde négatif de – 94 575 € mais un solde des restes à réaliser de + 101 106 €.

Le budget annexe Assainissement en DSP termine 2025 avec un excédent de fonctionnement de 375 868 € et un excédent d'investissement de 1 575 832 €.

Enfin, le budget annexe SPANC présente un excédent de fonctionnement de 2 115 € et un solde d'investissement de + 6 914 €. Pour rappel, en 2025, un transfert partiel de l'excédent d'investissement avait été autorisé par l'État. L'assainissement non collectif étant à nouveau délégué à Véolia, ce budget n'aura quasiment aucune activité en 2026.

Les annexes 2 à 5 présentent ensuite les évolutions du fonctionnement par chapitre pour le budget général et les budgets annexes PEJ, Déchets et Assainissement et sont commentées dans le rapport.

Pour les dépenses du budget général, ce sont surtout les dépenses de personnel qui ont augmenté de 129 515 € soit 5.69%. Cela est lié à des augmentations de temps mais aussi à des décisions ne nous appartenant pas, notamment la hausse des cotisations retraite. Concernant les recettes, il y a surtout eu la baisse du chapitre 74 qui concerne les subventions perçues (- 207 569 €) car nous n'avons plus de subventions désormais pour la charte forestière. Par ailleurs, notre produit fiscal au sens large (chapitres 73 et 731) n'a augmenté que de 122 572 € (2.06%) malgré l'augmentation des taux des 3 taxes ménage en 2025.

Pour ce qui est du budget du PEJ, c'est également le chapitre 012 qui a surtout augmenté de 174 207 € (6.01%). En recettes, le chapitre 74 a également augmenté de 150 723 €, soit + 100 000 e de versement du budget général et + 51 796 € de subvention de la CAF.

Concernant le budget Déchets, les dépenses de personnel ont augmenté du fait du personnel en plus en 2025 nécessaire à la distribution des bacs de collecte mais les recettes ont également augmenté.

Les annexes 6 à 10 concernent le personnel des 3 budgets concernés (budget général, PEJ, Déchets).

Au cumul des 3 budgets, les dépenses de personnel ont augmenté de 381 451 €, soit 7,13%, dont + 104 401 € de cotisations retraite. Les évolutions en effectif en 2025 ont été les suivantes :

- budget général : + 1 agent, + 2.91 ETP (Équivalent Temps Plein),

- Budget Déchets : + 3 ETP

- Budget PEJ : + 5 agents, + 2.56 ETP.

Les annexes 7 à 9 présentent également pour chaque budget la répartition des effectifs selon les statuts, filières, tranches d'âge, ainsi que le nombre de jours d'absences répartis par motif.

L'annexe 10 indique l'évolution du nombre d'heures complémentaires et supplémentaires payées. Le total général 2025 est de 5051 heures, contre 4814 en 2024 mais avec une baisse des heures supplémentaires, qui sont celles qui ont un coût plus élevé.

Les annexes suivantes concernent les prévisions pour 2026-2030.

L'annexe 11 fait une prévision 2026-2030 pour le budget annexe de la zone du Cruchet, sans la vente Concerto. La vente des terrains restants de la 1ère tranche (31 940 m² représentant 479 100 €) a été lissée de manière uniforme sur 5 ans donc avec une recette de 95 820 € par an. En dépenses, il n'y a que le remboursement de l'emprunt et 2000 € par an pour des petits travaux. Dans cette hypothèse, la vente des terrains permet de réduire progressivement le déficit et d'arriver à un excédent de 1 082 € fin 2030.

Le capital restant dû de l'emprunt, qui sera à prendre en charge par le budget général, est fin 2030 de 267 338 €. Cela, ajouté aux versements du budget général déjà effectués, donne un coût final pour le budget général, hors intérêts d'emprunt après 2030 (l'emprunt se termine en 2036), de 983 923 €.

L'annexe 11 bis présente la même prospective mais un intégrant la vente Concerto (1 073 265 €) fin 2026. Cela permet de rembourser intégralement l'emprunt et de faire des reversements au budget général, avec un gain final global pour le budget général de 122 159 €.

L'annexe 12 indique la même prospective pour la zone du Gué. Il reste 7 478 m² de terrains à vendre, représentant une recette de 112 170 €, lissée sur 3 ans donc 37 390 € par an de 2026 à 2028. En dépenses, il y a 2 000 € par an pour des petits travaux et le remboursement d'emprunt. Ces hypothèses montrent que cela permet de finir fin 2030 avec un excédent de 15 801 € et un capital restant dû de l'emprunt, à prendre en charge par le budget général à partir de 2030, de 288 561 €, donc un coût final pour le budget général de 272 760 €, hors intérêts d'emprunt après 2028 (l'emprunt se termine en 2034).

L'annexe 13-1 détaille les prévisions en investissement pour les bâtiments enfance-jeunesse :

- la construction du bâtiment de Moncé en cours va se terminer en 2026 avec 1 425 973 € de dépenses HT prévues et 1 158 715 € de subventions à percevoir, ainsi que l'emprunt de 550 000 € souscrit en 2025, ce qui donne un besoin en fonds propres négatif de 282 743 €,

- le bâtiment de l'APS de St Biez également en cours avec, en 2026, 211 620 € de dépenses et 303 302 € de subventions donc – 91 682 € de besoin de fonds propres,

- l'extension du local jeunes de St Ouen prévue en 2026 avec 100 100 € HT de dépenses et 79 580 € de subventions donc un coût net de 20 520 €.

L'annexe 13-2 détaille les prévisions en matière de travaux sur les réseaux Eaux Pluviales (EP) :

- pour Écommoy : le programme de mise en séparatif et le chemisage rues Clos-Renault et Tombelle, avec 583 492 € HT de dépenses en 2026, 428 230 € en 2027, 120 000 € en 2028 et 60 000 € en 2030 ;

- Pour Laigné-Saint-Gervais : la poursuite de la mise en séparatif avec 467 440 € en 2026, 170 520 € en 2027 et 500 000 € par an à partir de 2028 car il restera 5.5 kms de réseaux à séparer. M. Pineau précise sur ce point que les services de l'État vont être de plus en plus exigeants sur la qualité des services assainissement car la France paie actuellement de lourdes amendes à l'Europe pour la mauvaise qualité de ses eaux et l'État prévoit de répercuter ces amendes sur les collectivités dont les services assainissement seront jugés insuffisamment performants.

M. BOURGE ajoute que nous payons maintenant à l'Agence de l'Eau une redevance qui est basée sur la performance du service donc il y déjà une incidence financière si nous avons de mauvais résultats ;

- Pour Marigné : rien en 2026 et une enveloppe ensuite car nous attendons les résultats du schéma directeur en cours commun à Marigné-Laillé, St Biez, St Ouen et Teloché pour définir un programme de travaux pour ces 4 communes ;

- Pour Moncé : 5000 € en 2026 et l'enveloppe commune de 400 000 € ensuite ;

- Pour St Biez : 52 780 € en 2026 pour les travaux rue du lavoir et l'enveloppe commune ensuite ;

- Pour St Ouen : 89 600 € en 2026 pour les travaux allée de la Beurichotterie et l'enveloppe commune ensuite ;

- pour Teloché : 3 000 € d'étude pour la rue du Sicot en 2026 et les travaux en 2027 pour 267 120 € puis l'enveloppe commune ensuite.

L'annexe 13-3 reprend l'ensemble des prévisions d'investissement, en dépenses HT et en recettes, pour la période 2026-2030.

En plus des bâtiments-enfance-jeunesse et des eaux pluviales, sont intégrés :

- pour la piscine : 33 333 € HT de dépenses par an pour des travaux éventuels car la structure vieillit,

- pour l'école de musique : 16 500 € par an pour des partitions et instruments,

- pour les travaux pour le site de l'école de musique à Écommoy (déménagement dans l'ancien groupe scolaire allée de Fontenailles) : 259 856 € de dépenses en 2026 et 2027 et 77 057 € de subventions en 2026 et 179 799 € en 2027,

- pour le PLUI : 75 308 € de dépenses en 2026 puis 50 000 € HT par an ensuite et 16 540 € de recettes par an correspondant à l'attribution de compensation d'investissement liée au PLUI,

- pour l'habitat : 192 000 € de dépenses par an de 2026 à 2028 puis 96 000 € en 2029 et 86 333 € de recettes en 2026, 72 000 € en 2027 et 2028,

- pour les fonds de concours : le reste de l'enveloppe de 560 000 e a été ventilé selon les calendriers fournis par les communes avec les demandes donc 298 523 € en 2026 et 242 131 € en 2027,

- pour les travaux de l'hôtel communautaire : seulement 5 000 € en 2026, avec une suite éventuelle (suppression de la verrière notamment, à définir,

- pour le développement durable : rien pour l'instant donc à définir aven les nouveaux élus,

- pour les autres investissements (tourisme, mobilier, matériel informatique, matériel technique, etc) : une enveloppe de 100 000 € HT par an.

Les annexe 14 et 15 font un focus sur la fiscalité. L'annexe 14 détaille l'évolution du produit fiscal selon les différents impôts et taxes, en séparant les recettes issues des ménages de celles provenant des entreprises. Entre 2024 et 2025, le produit fiscal global a augmenté de 176 675 € (3.33%), avec une baisse de 5 910 € du produite de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de 609 € pour la taxe sur le foncier non bâti. En 2025, les taux de la taxe foncière sur le bâti, sur le non bâti et de la taxe d'habitation ont été augmentés. La répartition est de 57.82% du produit issu des ménages et 42.18% issu des entreprises.

M. PINEAU précise que sans cette augmentation des 3 taux, le produit fiscal aurait très peu augmenté car la taxe d'habitation sur les résidences principales et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE) des entreprises ont été remplacées par des fractions de TVA qui elles n'évoluent plus depuis 2024. Page 15 du ROB, figure également un tableau indiquant l'évolution des bases fiscale de 2020 à 2025. En 2025, les bases de TFB ont augmenté de 2.87%, dont 1.7% de revalorisation forfaitaire et 1.17% d'évolution physique. Les bases de THRS ont baissé de 18.84% en 2025 et celles de TFNB de 9.13%. Celles de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) ont augmenté de 4.68%.

L'annexe 15 présente une prévision de produit fiscal pour 2026, à taux constants. Une estimation d'évolution des bases est faite, de + 2% pour la TFB, 0% pour la TFNB et la THRS et +3.8% pour la CFE. Cela génère un gain de produit des 4 taxes de 49 747 €. Les 2 tableaux en dessous listent les autres recettes et leur évolution estimée en 2026. Au global, le produit total est estimé en 2026 à 6 104 313 € contre 6 056 640 € en 2025 donc un gain de 47 673 € seulement (+ 0.79%).

L'annexe 16 présente la prospective financière globale du budget général indiquant les prévisions d'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement et intégrant les prévisions d'investissements de l'annexe 13-3. Les constats sont les suivants :

- l'épargne brute (recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles) est estimée en 2026 à 602 898 €, contre 707 486 € en 2025, 920 371 € en 2024, 1 097 801 € en 2023 ; et elle continue à baisser les années qui suivent.

Le solde de financement, après intégration des investissements, est positif en 2026 et 2027 mais devient largement négatif à partir de 2028.

M. PINEAU indique qu'il a donc fait une 2ème simulation intégrant une hausse de la fiscalité. L'annexe 17-1 reprend les chiffres de l'annexe 15 mais en augmentant cette fois les taux de TFB et de TFNB. Les taux de THRS et de CFE sont maintenus car déjà élevés, comme le montre l'annexe 18 qui indique les taux votés en 2025 par les communautés de communes et la communauté urbaine de Sarthe, classées par ordre croissant du taux de TFB. Notre taux de TFB est dans la moyenne mais avec un certain nombre de territoires qui ont des taux plus faibles parce qu'ils ont des bases économiques beaucoup plus élevées que les nôtres. Notre de taux de TFNB est lui plutôt faible.

La simulation faite est une augmentation de 12,5% en 2026, faisant passer notre taux de TFB de 4% à 4.5% et notre taux de TFNB de 5.06% à 5.69%. Cela génère un gain de produit fiscal estimé à 90 000 €. Cette augmentation est reproduite en 2027 et 2028.

L'annexe 17-2 indique l'impact de l'augmentation du taux de TFB sur des exemples réels de bases : l'augmentation de cotisation varie entre 6 et 14 € en 2026.

M. CHAVEROUX fait part de son inquiétude quant à ces augmentations de fiscalité, notamment pour leur impact sur les

classes moyennes. Selon lui, il faudra trouver d'autres moyens pour rétablir les équilibres financiers.

M. GERAULT ajoute que nos taux, au vu de l'annexe 18, sont déjà plutôt au-dessus de la moyenne.

M. PINEAU précise que nos taux sont relativement élevés aussi parce que les valeurs locatives sur le territoire sont particulièrement faibles et cela remonte aux décisions prises par les élus locaux au début des années 70. Cela induit que même avec des taux plus élevés, nos habitants ne paient pas forcément plus de taxe foncière qu'ailleurs car les bases sont plus faibles. Une étude de Stratorial finances d'il y a plusieurs années l'avait bien montré.

L'annexe 19 reprend la prospective globale de l'annexe 16 mais en intégrant les hausses de fiscalité. Elle indique que l'épargne brute reste plus élevée que dans l'annexe 16 mais baisse quand même. Le solde de financement est également plus élevé mais devient négatif à partir de 2028.

Les annexes 20-1 à 20-3 indiquent la structure de la dette pour l'ensemble des budgets. Les encours de dette sont au 01/01/2026 de 2 488 952 € pour le budget général, 559 175 € pour le budget de la zone du Cruchet, 423 188 € pour la zone du Gué (soit un total de 3 471 315 € pour le cumul des 3 budgets), 1 096 780 € pour le budget assainissement, 100 000 € pour le budget Déchets.

M. PINEAU ajoute que comme indiqué à la dernière page du ROB, il demande que le conseil prenne position sur la hausse ou le maintien des taux de TFB et TFNB afin de savoir quel produit fiscal il prend en compte dans les projets de budgets.

M. CHAVEROUX redit son inquiétude quant aux augmentations projetées.

M. RICHET rappelle que pour la première fois, nos recettes réelles de fonctionnement ont baissé en 2025 par rapport à 2024 et que c'est inquiétant.

M. GOUHIER informe qu'il met la proposition du principe de hausse de la fiscalité, à savoir passer le taux de TFB de 4 à 4.5% et le taux de TFNB de 5.06 à 5.69% au vote.

Après vote à main levée, la proposition d'intégrer la hausse de fiscalité présentée dans le projet de budget 2026 est adoptée avec 9 abstentions et 6 Contre.

Ceci exposé, après discussions, le Conseil décide, à l'unanimité, de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2026, effectué sur la base du rapport présenté.

3. Délibération fixant les montants provisoires des attributions de compensation pour 2026

En application de l'article 1609 nonies C - paragraphe V – 1°bis du Code Général des Impôts, le Vice-président propose au Conseil d'enclencher pour 2026 la procédure de révision libre des attributions de compensation.

La procédure de révision libre nécessite une délibération à la majorité des 2/3 du Conseil communautaire et une délibération à la majorité simple des communes intéressées. Toutes les communes étant impactées par l'affectation partielle en investissement, elles doivent toutes prendre une délibération concordante, à la majorité simple, lors de leur prochain Conseil municipal.

Considérant les rapports de la CLECT du 01/12/2015, du 21/06/2018 et du 12/10/2021, approuvés par les communes, le Vice-président demande au Conseil :

- de voter une révision libre des attributions de compensation en application du 1°bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI, prévoyant :
    - La prise en compte des travaux sur les réseaux eaux pluviales payés par la CdC en 2025,
    - L'imputation en investissement d'une attribution de compensation négative égale à 25% des dépenses de travaux sur les réseaux eaux pluviales payés par la CdC en 2025,
    - L'imputation en fonctionnement de la recette relative au service public de la petite enfance,
    - L'imputation en fonctionnement du coût de l'AVS pour 2026,
    - L'imputation en investissement du transfert de charges relatif au PLUI,

- de proposer, en fonction de ce qui précède, les montants provisoires d'attributions de compensation pour 2026 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Commune	Montant AC fonctionnement	Montant AC Investissement
Ecommoy	572 388,91 €	- 9 737,10 €
Laigné-Saint-Gervais	149 856,89 €	- 77,17 €
Marigné Laillé	- 22 059,72 €	- 8 609,01 €
Moncé en Belin	232 718,21 €	- 2 923,99 €
Saint Biez en Belin	- 38 185,04 €	- 2 276,36 €
Saint Ouen en Belin	- 37 686,21 €	- 15 082,04 €
Teloché	-12 655,39 €	- 9 054,57 €

Somme négative = somme que la commune verse à la CdC.

Il rappelle que les attributions de compensation sont versées selon la périodicité suivante :

- Les attributions de compensation en fonctionnement dues aux communes par la CdC sont versées trimestriellement.
- Les attributions de compensation en fonctionnement et en investissement dues à la CdC par les communes sont versées trimestriellement.

- de demander aux conseils municipaux des 7 communes de voter une délibération concordante lors de leur prochain conseil municipal.

M. BIZERAY informe qu'il s'abstiendra sur le vote car il était opposé au transfert de la compétence Animation de la Vie Sociale au 1er janvier 2026, prise en compte dans le calcul des attributions 2026 prévisionnelles.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil accepte, par 22 voix Pour et 1 abstention, de voter une répartition libre des attributions de compensation pour 2026 telle qu'exposée et charge la Présidente d'exécuter cette décision.

4. Délibération sollicitant des fonds de concours aux communes pour 2026

Le Vice-président propose au Conseil de délibérer sur des demandes de fonds de concours aux communes correspondant à 50% des travaux eaux pluviales payés par la CdC en 2025.

Les montants sollicités sont les suivants :

- Ecommoy : 11 538,02 € (portail bassin JB Sol, sécurisation débourbeur chemin des Vaugeons, travaux route de Mayet)
- Marigné-Laillé : 14 427,06 € (Schéma d'assainissement et travaux traversée rue Douglas)
- St Biez : 3 334,60 € (drainage nappe rue Vénus et schéma d'assainissement)
- St Ouen : 27 898,51 € (schéma d'assainissement et travaux route de l'Aunay, route de la Rouzière, route de l'Épine)
- Teloché : 12 895,91 € (schéma d'assainissement et branchement rue du 8 mai)

Il demande aux Conseils municipaux des communes concernées de voter une délibération concordante lors de leur prochain conseil municipal.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité :

- de solliciter les fonds de concours aux communes tels qu'exposés ci-dessus,

- de prévoir que la CdC devra fournir à la fin des travaux un plan de financement définitif permettant de vérifier que le fonds de concours versé par la commune ne dépasse pas 50 % du reste à charge de la CdC. Dans le cas contraire, un reversement total ou partiel sera demandé,

- que la CdC devra indiquer, lors des communications autour de l'opération, la participation financière de la commune.

5. Délibération sollicitant des subventions pour l'extension du local jeunes de St Ouen

Le Vice-président propose au Conseil de délibérer afin de solliciter l'État (DETR/DSIL) et la CAF pour le projet d'extension du Local jeunes de St Ouen dont le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante.

Dépenses		Recettes		
Poste	**Montant HT**	**Libellé**	**Montant**	
Travaux bâtiment	90 000 €	État : 50% des dépenses hors mobilier	*49 550 €*	sollicités
Aménagements extérieurs	1 000 €	*CAF (30% des dépenses)*	*30 030 €*	sollicités
Actualisations / aléas	0 €			
TOTAL TRAVAUX	**91 000 €**			
Honoraires et divers	**8 100 €**			
Complément mobilier	**1 000 €**	**TOTAL SUBVENTIONS**	**79 580 €**	**79,50 %**
		Autofinancement (20% mini)	**20 520 €**	**20,50 %**
TOTAL DEPENSES	**100 100 €**	**TOTAL RECETTES**	**100 100 €**	

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'extension du Local jeunes de St Ouen,
- Approuve le plan de financement ci-dessus,
- Demande à la préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et/ou de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2026 une subvention de 49 550 € pour la réalisation de cette opération,
- Demande à la CAF une subvention de 30 030 € pour la réalisation de cette opération,
- Donne pouvoir à la Présidente de réactualiser le plan de financement suivant les réponses de l'État et de la CAF,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général,
- Autorise la Présidente à faire toutes démarches nécessaires et à signer tous documents correspondants.

6. Délibération sollicitant une subvention à l'Europe (LEADER) pour les actions de promotion et de valorisation du territoire

Le Vice-président indique qu'afin de renforcer la promotion et la valorisation du territoire de l'Orée de Bercé-Belinois, diverses actions sont menées par le service Tourisme.

Parmi ses atouts majeurs, la randonnée pédestre se distingue grâce à la diversité de ses paysages, mêlant zones rurales et espaces boisés, et à sa proximité avec la Forêt de Bercé. Dans cette optique, la refonte des sentiers de randonnée vise à enrichir l'offre touristique locale en mettant en lumière les richesses naturelles, culturelles et patrimoniales du territoire.

Parallèlement, la Communauté de communes souhaite élargir son attractivité en proposant de nouvelles activités. Le manque d'itinéraires cyclables a conduit à l'élaboration d'une boucle vélo, offrant un accès sécurisé à la Forêt de Bercé.

Par ailleurs, pour attirer un public familial et encourager les habitants à redécouvrir leur territoire, un jeu de piste numérique sera déployé. Accessible via smartphone, cet outil moderne vise à toucher un public plus large.

Ce projet de promotion et de valorisation du territoire prévoit donc plusieurs actions :

1. **Un guide de randonnée** présentant 20 sentiers répartis sur les 7 communes, d'une longueur variant de 5 à 27 km, ainsi qu'un sentier communautaire de 76 km parcourant l'ensemble du territoire. Ce guide intégrera également le tracé d'une boucle vélo de 27 km. Les itinéraires seront disponibles en ligne, au format PDF et GPX, pour faciliter leur accès.
2. **Des panneaux de départ** équipés de QR codes, permettant aux usagers de télécharger directement les tracés GPX.
3. **Une boucle cyclotouriste de 27 km**, reliant Ecommoy et Marigné-Laillé, pour favoriser les déplacements doux et offrir un accès sécurisé à la Forêt de Bercé.
4. **Un sentier d'interprétation numérique**, centré sur le végétal et les arbres remarquables de Teloché, dont le lancement est prévu lors de la Journée de l'Environnement en avril 2026.
5. **Des panneaux d'interprétation du patrimoine** installés le long des sentiers, pour informer les randonneurs sur les sites patrimoniaux et naturels traversés.

Compte tenu de ces éléments, le Vice-président propose pour financer ce projet, de solliciter l'aide du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural du programme LEADER au titre de l'action « Attractivité et promotion du territoire ».

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL :

DÉPENSES HT		*RESSOURCES*		
Nature de la dépense	**Montant HT**	**Nature de la recette**	**Montant HT**	**%**
Ingénierie 2023 - 2026	88 713 €	Concours LEADER sollicité	83 626 €	80%
Guide de randonnées	5 920 €	Autofinancement	20 907 €	20%
Panneaux patrimoine	3 000 €			
Application parcours du végétal	6 900 €			
TOTAL	**104 533 €**	**TOTAL**	**104 533 €**	**100%**

PLAN DE FINANCEMENT LEADER :

DÉPENSES HT		*RESSOURCES*		
Nature de la dépense	**Montant HT**	**Nature de la recette**	**Montant HT**	**%**
Ingénierie 2025 - 2026	38 121 €	Concours LEADER sollicité	38 417 €	80%
Panneaux patrimoine	3 000 €	Autofinancement	9 604 €	20%
Application parcours du végétal	6 900 €			
TOTAL	**48 021 €**	**TOTAL**	**48 021 €**	**100%**

Le Vice-président propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver le projet présenté ;
- D'approuver le plan de financement exposé ;
- D'autoriser la Présidente à la signature des demandes de subvention et des documents relatifs au projet.

Le Vice-président ajoute qu'une rétroactivité jusqu'à 2023 est accordée pour cette subvention.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet présenté ;
- APPROUVE le financement de l'opération ;
- AUTORISE la Présidente à signer les demandes de subvention et les documents afférents à l'opération.
- S'ENGAGE, au cas où les subventions attribuées par le programme LEADER seraient moindres, à prendre en charge la différence dans le cadre de son autofinancement.

7. Délibération autorisant la Présidente à signer l'avenant prorogeant la durée du dispositif ORT

Le Vice-président propose de proroger la convention cadre PVD valant ORT jusqu'au 31 décembre 2026.

Pour rappel, la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé-Belinois et la commune d'Écommoy ont signé, le 2 juin 2021, une convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain (PVD) avec l'État, la Banque des Territoires, la Région et le Conseil Départemental.

Puis, le 21 décembre 2022, la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé-Belinois et les communes d'Écommoy, de Laigné-en-Belin, de Saint-Gervais-en-Belin et de Teloché ont signé la convention cadre PVD valant ORT, avec l'État, la Banque des Territoires, la Région, l'ANAH, le Conseil Départemental et le Pays du Mans.

Le programme PVD accompagne les collectivités dans l'amélioration de la qualité de vie des habitants, la revitalisation des centralités et le renforcement du rayonnement territorial, tout en soutenant leurs trajectoires de transition écologique. Pour ce faire, il assure le financement de postes de chefs de projet afin de concrétiser les projets locaux et permet la mobilisation des outils et partenaires institutionnels pour un accompagnement opérationnel.

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), notamment ses articles relatifs aux ORT ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé-Belinois en date du 6/12/2022 approuvant son engagement dans le programme Petites Villes de Demain et la signature de la convention d'ORT ;

Vu la délibération de la commune d'Ecommoy en date du 12/12/2022 approuvant son engagement dans le programme Petites Villes de Demain et la signature de la convention d'ORT ;

Vu la délibération de la commune de Laigné-en-Belin en date du 12/12/2022 approuvant son engagement dans le programme Petites Villes de Demain et la signature de la convention d'ORT ;

Vu la délibération de la commune de Teloché en date du 14/12/2022 approuvant son engagement dans le programme Petites Villes de Demain et la signature de la convention d'ORT ;

Considérant que le programme PVD est prolongé jusqu'à fin décembre 2026,

Considérant que la durée initiale de la convention arrive à échéance le 31 mars 2026,

Considérant la nécessité de poursuivre les actions engagées en faveur de la revitalisation du territoire et de continuer à bénéficier des effets juridiques de l'ORT, notamment :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville/centre-bourg : dispense d'autorisation d'exploitation commerciale dans les périmètres d'intervention et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques,
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat : accès prioritaire aux aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH : VIR et DIIF), éligibilité au Denormandie dans l'ancien,
- Mieux maîtriser le foncier : droit de préemption urbain renforcé aux lots des copropriétés et immeubles, droit de préemption sur les locaux artisanaux, les fonds de commerce... dans les périmètres d'intervention,
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux : permis d'innover, permis d'aménager multi-sites.

Le Vice-président propose au Conseil :

- D'approuver la prorogation de la convention d'ORT/PVD jusqu'au 31 décembre 2026.
- D'autoriser la Présidente à signer l'avenant n°1 de prorogation, ci-annexé, et tous documents afférents.

Mme FEVRIER informe que la CdC du Sud Est Manceau a prolongé sa convention jusqu'au 31/12/2031 et se demande pourquoi il n'en est pas de même pour nous.

M. PINEAU répond que cela doit être dû à la date de début qui n'est pas la même. Il va se renseigner auprès de Coralie.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la prorogation de la convention d'ORT/PVD jusqu'au 31 décembre 2026.
- D'autoriser la Présidente à signer l'avenant n°1 de prorogation, ci-annexé, et tous documents afférents.

8. Délibération validant les actions 2026 du PLPDMA

Le Vice-président expose que la Communauté de Communes a mis en place depuis l'an dernier un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2025-2030, avec l'aide du Pays du Mans, pour être en conformité avec la réglementation en vigueur au titre de sa compétence collecte et traitement des déchets.

Dans ce cadre, 31 actions ont pu être définies et mises en œuvre en 2025 pour atteindre les objectifs fixés par la loi AGEC. Pour 2026, **19 nouvelles actions** sont proposées pour validation au Conseil :

Axe 1 - Être exemplaire en matière de prévention des déchets

Sensibiliser les acteurs des administrations publiques à la prévention des déchets

1. Communiquer sur les coûts des déchets en valorisant la matrice ComptaCoût
2. Accompagner les communes à la définition et la mise en œuvre d'actions d'éco-exemplarité

3. Organiser un temps de sensibilisation des managers dédié à la prévention des déchets pour favoriser les changements de pratiques
4. Recenser les bonnes pratiques mises en place au sein de la Communauté de communes dans le but d'en réaliser un livrable pour communiquer en interne et en externe

Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics

1. Favoriser les achats de seconde main et matériaux de réemploi
2. Donner une seconde vie aux biens de la collectivité par :
   - La mise en place de dons entre services de la Communauté de communes, puis auprès des communes et enfin auprès des agents de la collectivité
   - l'upcycling de certains biens pour allonger leur durée de vie en les réadaptant aux besoins actuels

Développer et renforcer la politique de consommation éco-responsable de papier bureautique et de dématérialisation des procédures

1. Continuer à tendre vers le 100% dématérialisé au sein de la Communauté de communes et ses services

Axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

Mettre en place des actions de communication en faveur de la prévention des déchets

1. Proposer des animations scolaires

Axe 3 - Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

Mettre en place progressivement la tarification incitative

1. Poursuivre la démarche de changement de politique de tarification du service public de gestion des déchets avec l'aide du bureau d'étude

Axe 4 – Lutter contre le gaspillage alimentaire

Sensibiliser les acteurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire

1. Sensibiliser les futurs élus en lien avec l'enfance/jeunesse et la restauration scolaire pour impulser la mise en place d'actions accompagnées par la Communauté de communes et avec l'aide du Pays du Mans

Axe 5 - Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Promouvoir le jardinage au naturel

1. Créer une "ressourcerie de feuilles mortes" (tour de feuilles mortes en grillage) en déchèterie d'Ecommoy
2. Développer l'usage du broyeur intercommunal par les communes

Favoriser la gestion domestique des biodéchets des ménages

1. Poursuivre le travail initié en matière de communication sur la promotion du compostage et la gestion des biodéchets par l'animation des différents outils de communication existants et la création de nouveaux, en lien avec les projets annuels sur cette thématique
2. Informer les professionnels d'hébergement touristiques des différentes solutions de valorisation existantes pour les biodéchets produits au sein de leurs établissements et les accompagner à leur mise en place

Développer le compostage partagé et le compostage en établissement

1. Poursuivre l'accompagnement des restaurants scolaires à la mise en place de solutions biodéchets, à la montée en compétences des agents concernés pour une gestion autonome des sites et favoriser l'émergence d'un réseau de référents de site et l'animer
2. Poursuivre le suivi et l'animation des sites de compostage partagé pour assurer leur bon fonctionnement
3. Sensibiliser les commerçants « gros producteurs » de biodéchets au tri à la source et les accompagner à la demande à la mise en place de solutions pour leurs établissements

Axe 6 - Augmenter la durée de vie des produits

Soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation

1.Lancer l'étude de faisabilité d'une recyclerie avec l'aide du bureau d'études ESPÉLIA

Soutenir le développement de la réparation et favoriser l'accès aux pièces détachées

1. Poursuivre l'accompagnement de la Communauté de communes sur l'organisation de repair cafés sur le territoire

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil approuve, à l'unanimité, le plan d'actions 2026 du Programme Local de Prévention des Déchet Ménagers et Assimilés du PLPDMA.

9. Délibération validant les actions 2026 au titre du PAPI 2026-2032

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) 2026-2032 de l'EPTB Sarthe, le Vice-président propose au Conseil de valider, sur notre territoire, la mise en place de deux actions :

- la réalisation de diagnostics de réduction de vulnérabilité aux inondations, sur la commune de Moncé principalement à hauteur de 26 000 € (25 diagnostics à 1 000 € + 1 000 € de communication) financés à hauteur de 50 % par le PAPI.

- la réalisation du Plan Intercommunal de Sauvegarde : l'EPTB Sarthe accompagnera gratuitement la CdC sur le volet inondation en proposant une analyse des enjeux selon 3 scénarios de crue et un accompagnement à la réalisation d'un exercice « inondation » en proposant des scénarios réalistes.

M. BOURGE précise qu'il s'agit effectivement de voir, pour des habitations situées à Moncé ou Laigné ou Teloché

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, la réalisation de ces deux actions, dans le cadre du PAPI 2026-2032 conduit par l'EPTB Sarthe et charge la Présidente d'exécuter cette décision.

10. Délibération modifiant le tableau des emplois

Le Vice-président soumet au Conseil une délibération visant à modifier le tableau des emplois par la création d'un poste de gestionnaire des ressources humaines, à temps plein (35 heures hebdomadaires), pour une durée de cinq mois.

Cette proposition s'inscrit dans un contexte de sous-effectif persistant au sein du service. En effet, depuis septembre 2025, deux agents sont absents : l'un en temps partiel thérapeutique à la suite d'un congé maternité, l'autre en arrêt prolongé. Ces absences ont entraîné un retard significatif dans le traitement des dossiers, sans qu'il soit possible, à ce stade, d'anticiper une date de retour pour ces deux collaborateurs.

Le Vice-président ajoute que nous venons d'être informés que l'agent en arrêt maladie était prolongé jusqu'au 17 avril et que l'agent en temps partiel thérapeutique serait en temps partiel de droit à 80% à compter du 05 mars.

La création de ce poste temporaire permet donc de :

- Assurer la continuité du service en évitant une nouvelle accumulation de retard.
- Optimiser le processus de recrutement, un agent actuellement en poste pour pallier ces absences ayant déjà exprimé son intérêt pour ce contrat de cinq mois.

Le budget 2026 intègrera les coûts liés à cette mesure.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil accepte, à l'unanimité, la modification du tableau des emplois telle que présentée et ci-annexé.

11. Délibération relative aux décisions prises par délégation du Conseil

Liste des décisions prises par la Présidente en vertu de la délibération en date du 30 janvier 2024 relative aux délégations consenties par le Conseil

- **Comptabilité :** la liste des engagements saisis entre le 8/12/25 et le12/01/26 est jointe à la présente convocation.

- **Urbanisme :** la Présidente n'a pas subdélégué le Droit de Préemption Urbain. Il n'a pas été préempté de biens.

Liste des DIA reçues et traitées :

072350252Z0036	09/12/2025	Teloché	2025	18 rue des Hirondelles
072350252Z0037	09/12/2025	Teloché	2025	13 rue du Rancher
072155252Z0055	11/12/2025	Laigné-Saint-Gervais	2025	12 rue des frères Bailleul
072155252Z0056	15/12/2025	Laigné-Saint-Gervais	2025	Résidence du coteau
072268252Z0004	18/12/2025	Saint-Biez-en-Belin	2025	16 rue de Vénus
	19/12/2025	Écommoy	2025	33 rue des Dryades
	19/12/2025	Écommoy	2025	2 impasse du cormier
	19/12/2025	Écommoy	2025	5 rue Carnot
	19/12/2025	Écommoy	2025	17 rue du collège
072155252Z0057	24/12/2025	Laigné-Saint-Gervais	2025	16 résidence des Ormeaux
072200252Z0044	24/12/2025	Moncé-en-Belin	2025	10 allée des églantiers
072155252Z0058	26/12/2025	Laigné-Saint-Gervais	2025	1 Le clos de l'avenue
072187252Z011	31/12/2025	Marigné-Laillé	2025	29 rue des charpentiers

Autres documents signés par délégation du Conseil :

03/12/2025	28	EREF	Convention	Mise à disposition d'un bureau	Argos Conseils et Formations
11/12/2025	28	EM	Convention	Mise à disposition de locaux	Association Guitares en Sarthe
11/12/2025	28	EM	Convention	Mise à disposition de locaux	Volante Loco – M.GUILLOUX Nicolas
11/12/2025	31	PEJ	Convention	Gestion du ménage	La Ruche
12/12/2025	31	INFORMATIQUE	Convention	Délégation de gestion entre les CdCs et le SMIDEM	SMIDEM
18/12/2025	28	EREF	Convention	Mise à disposition d'une salle	ANEFA
18/12/2025	28	EREF	Convention	Mise à disposition d'une salle	Famille de la Sarthe
22/12/2025	28	EREF	Convention	Mise à disposition d'un bureau	CARSAT
22/12/2025	28	EM	Convention	Mise à disposition de locaux	Asso.BBOBB
22/12/2025	28	EREF	Convention	Mise à disposition d'un bureau	Mission Locale
29/12/2025	24	RH	Convention	Convention stage	collège jean baptiste la salle TELOCHE
30/12/2025	24	RH	Convention	Convention stage	Lycée Joseph Roussel le Mans

12. QUESTIONS D'ACTUALITE

Pas de question

Prise en compte des éventuelles remarques formulées lors de la séance du ……..

_____

_____

_____

Écommoy, le 10 FEV. 2026

Le Secrétaire de séance,
Dominique COVEMAEKER

Le Vice-président,
Sébastien GOUHIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES * ORNE DE BERCE - BELINOIS *
1 rue St Anne
72220 ECOMMOY
02 43 47 02 20

Publié sur le site internet de la Communauté de Communes le 12 FEV. 2026